

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du mardi 15 juillet 2025

**Date de convocation : 10/07/2025**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23

- présents : 15

- votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 15 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Pascal ALBOUSSIÈRE, Laurent BARRAL, Laure BLANDIN JOUBERT, Florence BRES-DUFOUR, Evelyne CHALÉAT, Isabelle BLASSENAC, Cédric COUR, Sylviane DUPRET, Fabienne ESPOSITO, Céline FERREIRA VALLA, Nicole FERREIRA, Laurent JOUD, Gérard JOURDAN.

Absent.e.s ayant donné.e.s pouvoir : Francine GAILLARD à Laurent BARRAL, Malika MEITER à Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER à Evelyne CHALÉA, Séverine MAITRE à Laure BLANDIN JOUBERT.

Absent excusé : Willy GILHARD

Absent.e.s : Lionel DUSSERT, Laurence ROUVEYROL, Eric BARSCZUS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, Jean-Marc SOUCIET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2025-48 – AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LOCAL COMMERCIAL SIS PLACE ANDRÉ BOURRETTE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

---

**Rapporteur : Pascal ALBOUSSIÈRE**

La commune de Malissard a décidé la réalisation des travaux d'aménagement des abords d'un local commercial sis place André Bourrette.

Un marché de travaux non alloti a été lancé selon une procédure adaptée dans le respect des articles L2123-1 et R2123-1 et subséquents du Code de la commande publique.

Un avis de marché a été publié le 27/05/2025 sur le profil d'acheteur AWS et le BOAMP.  
La date limite de remise des offres a été fixée au 24 juin 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1414-1 ;  
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1, et R2123-4 à R2123-5 ;  
VU le rapport d'analyses des offres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des abords du local commercial sis place André BOURRETTE au groupement d'entreprises ENTREPRISE 26 SAS/MIGMA SAS/CHEVAL PAYSAGES DRÔME-ARDÈCHE, dont le mandataire est ENTREPRISE 26 SAS, pour un montant de 102 441,26 € H.T. ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

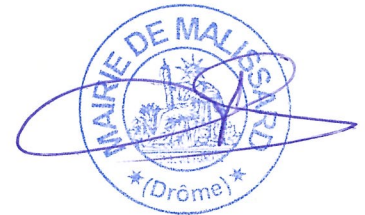
Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Malissard, le 16 juillet 2025

Le Maire, Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)